



Notre conseil d'administration et tous nos bénévoles vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous validerons ensemble notre « schéma de développement du loisir pêche » au cours de notre assemblée générale du 04 mars 2017 à la Beaujoire, pendant le salon des pêches.

Cette nouvelle année verra se concrétiser des projets de nouveaux plan d'eau ainsi que le développement de partenariats.

Nous continuerons cette newsletter en espérant qu'elle répond à vos attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et **BONNE ANNEE !**

Consultez notre site www.lagaulenantaise.fr
Importante mise à jour, avec nouvelles rubriques !

Le président Jacques GAUDIN

Nouvelle réglementation au 01 janvier 2017



A partir du **01/01/2017**, les tailles minimales de prélèvement sont modifiées pour 3 espèces piscicoles : le Brochet, le Sandre et le Black-bass. Désormais, la taille minimale de prélèvement pour le brochet passe à **0,60** mètre, pour le sandre à **0,50** mètre et pour le Black-bass à **0,40** mètre. Les poissons capturés en-deçà de cette taille minimale doivent être remis à l'eau. (et 3 prises maximum, dont 2 brochets)



Cartes de pêche 2017

Toutes les cartes de pêche 2017 sont disponibles chez nos dépositaires et sur notre site internet
(sauf journalière eaux closes : uniquement chez certains dépositaires. Voir la liste sur notre site internet)

**De nouveaux dépositaires cette année :
consultez la liste sur notre site internet**

Notre dossier : la LOIRE

Notre AAPPMA dispose des baux de pêche sur la Loire entre Cordemais et le Cellier, moyennant une redevance annuelle à l'Etat. Ils sont renouvelables tous les 5 ans (2021). La gestion est assurée par Voies Navigables de France. Roger Leroy (administrateur et responsable rivières de la GN) suit particulièrement ce dossier.



Dans le cadre du relèvement du lit de la Loire (réfection du seuil de Bellevue), Voies Navigables de France (VNF), maître d'ouvrage de cette opération inscrite au Plan Loire, a présenté, le 10 novembre à Ancenis, les premières esquisses de l'étude d'avant projet du futur. Le projet définitif devrait être finalisé en 2018, pour une mise en chantier en 2020. Le coût des travaux s'élève à 20 millions d'euros.

Lors de la réunion d'information du 10 novembre 2016 à Ancenis, la Gaule Nantaise a demandé à VNF que le futur projet de seuil prenne en compte les deux points suivants :

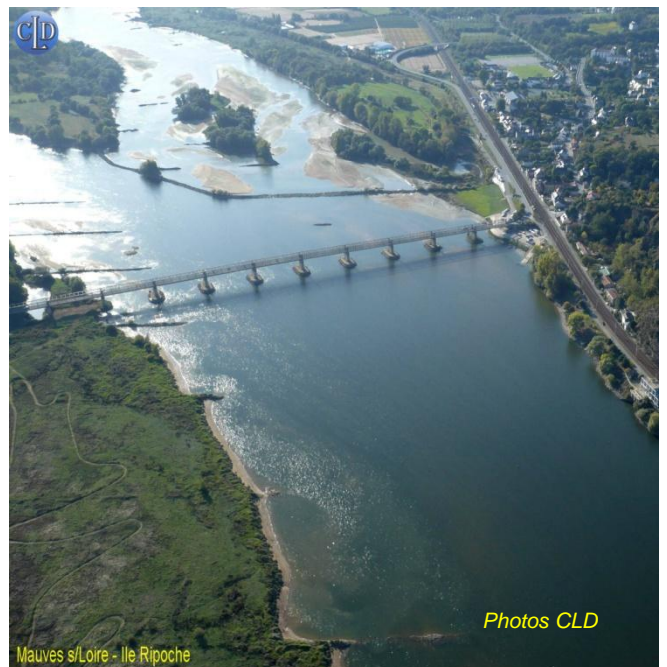
1 - établir une conception de seuil permettant un amortissement progressif de l'onde de marée afin d'en limiter la réflexion et faciliter le transit des poissons,

2 - tenir compte de l'ouvrage pour améliorer les connexions du fleuve avec le marais de Goulaine, le bras de l'île Héron et le boireau de St Sébastien sur Loire.

En effet les pêcheurs de la Gaule Nantaise et la Fédération sont parties prenantes du Plan Loire et du programme pluriannuel de restauration du réseau hydrographique de la Goulaine. Ce dernier engagé depuis 2016 par le syndicat mixte « Loire et Goulaine » s'élève à 1,8 M €.

En cette nouvelle année, nous souhaitons que des actions concrètes permettront aux pêcheurs de disposer dans les années à venir d'un vaste et riche espace de pêche aux portes de Nantes.

Vous trouverez sur notre site toutes les infos sur notre projet.



Liens utiles :

Plan Loire Grandeur Nature
Agence de l'eau
Comité de la Loire de Demain

<http://www.plan-loire.fr/>

http://www.eau-loire-bretagne.fr/Plan_Loire

<http://www.loire-de-demain.fr/>



Permanences tous les vendredis APM : 1, rue Traversière - 44300 NANTES
Signalez votre passage au 06 80 27 91 71 ou contact@laqaulenantaise.fr